DOSSIERS PAC 2016

NOUVEAU!

LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST OBLIGATOIRE LA DÉCLARATION PAPIER N'EST PLUS POSSIBLE



TÉLÉDÉCLAREZ

DU 1^{ER} AVRIL AU 17 MAI 2016

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

telepac.agriculture.gouv.fr



ET DE LA FORÊT

POUR VOUS AIDER: N°Vert 0 800 221 371

CONTACTEZ VOTRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES (ET DE LA MER)